

Fiche chantier - maison individuelle

Les présentes fiches chantier, ont vocation à vous accompagner dans la prise en main et la mise en oeuvre de la réglementation parasismique.

L'organisation des fiches est la suivante :

- Fiche 1 - Construire parasismique
- Fiche 2 - Conception générale
- Fiche 3 - Sol et géotechnique
- Fiche 4 - Fondations et murs de soubassement
- Fiche 5 - Maçonnerie conception
- Fiche 6 - Maçonnerie exécution
- Fiche 7 - Béton armé conception
- Fiche 8 - Béton armé exécution
- Fiche 9 - Bois conception
- Fiche 10 - Bois exécution
- Fiche 11 - Plancher béton
- Fiche 12 - Plancher bois
- Fiche 13 - Charpente industrielle
- Fiche 14 - Charpente traditionnelle
- Fiche 15 - ENS

L'ensembles des conditions à respecter sont décrites dans le Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

Toute situation non prévue dans le guide implique une conception complète selon les normes Eurocodes 8.

Ils contribuent à la sécurité

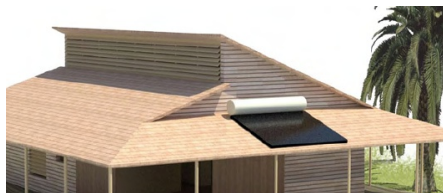
Certains éléments, bien que ne participant pas activement à la résistance sismique, impactent (fixation, masse ajoutée ...) le comportement global de la structure ainsi que le risque de blessure sur les occupants (chute, dégradation de cloisonnement ou de structure ...). Leur bonne mise en oeuvre appelle des précautions.

Pour les calculs relatifs aux éléments non structuraux visés par la réglementation, le texte applicable est le référentiel " Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti " version 2014 des ministères du logement et du développement durable.

Principes et bonnes pratiques

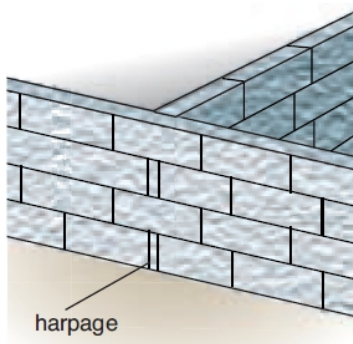
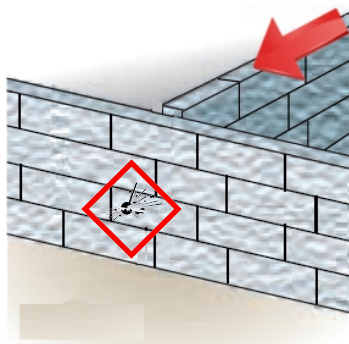
Chauffe-eau solaire

Une vigilance particulière est apportée à leur fixation en toiture. L'emplacement doit être choisi de façon à ne pas engendrer de force de torsion, ce qui revient en général à le placer en position centrale.



Cloison de distribution

Les cloisons intérieures ne participent pas à la résistance des constructions. Cependant, leur mise en mouvement par le séisme peut les amener à agir en « bélièr » sur les murs de contreventement. Le harpage d'une cloison en maçonnerie la relie au mur et évite ce phénomène.



Canalisations et réseaux

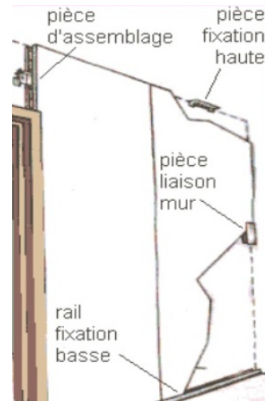
Les murs de contreventement sont des panneaux pleins assurant la stabilité. Dans une construction en maçonnerie, les chaînages en béton armé servent à confiner ces murs. La réalisation des réseaux ne doit pas dégrader ces éléments : le travail sur le second oeuvre doit respecter les ouvrages du gros oeuvre. Les plans doivent permettre d'identifier les murs de contreventement.

Pour passer les réseaux ou canalisations, il convient de disposer des gaines apparentes ou de réaliser des saignées verticales dans les murs secondaires. Il peut être utile de prévoir des gaines techniques entre 2 raidisseurs !

Les réseaux intérieurs et extérieurs doivent être désolidarisés par un joint souple afin qu'ils ne cassent pas lors du déplacement de la structure provoqué par le tremblement de terre.



Le passage de canalisation ou réseau dans le chaînage est interdit. Il obéit à des règles strictes pour les murs primaires (cf fiches 5 à 10).



Doublages, faux-plafonds

Les doublages et faux plafonds doivent être convenablement fixés à leur support.

Ballons d'eau chaude, ventilation et climatisation

- Les éléments de ventilation ou de climatisation doivent être fixés solidement et dans deux directions
- Un ballon d'eau chaude doit être prévu sur pied et solidement fixé contre un mur porteur



Le positionnement des appareils doit tenir compte du fait que le percement des chaînages est interdit, et que les ouvertures dans les murs primaires obéissent à des conditions très strictes.

Mobilier

Le mobilier n'est pas considéré comme un élément non structurel au sens de la réglementation, cependant, certaines précautions sont à prendre : les meubles hauts ou lourds doivent être fixés sur un mur porteur (pas contre une cloison de séparation). C'est notamment le cas des éléments de cuisine et de salle de bains.



**Ces éléments vont être entretenus, changés au cours de la vie du bâtiment...
Il conviendra d'y être attentif au delà de la période de construction du bâtiment**

Entretien

Veiller au bon état des éléments de fixation métalliques

Evolution

Les préconisations inscrites dans la présente fiche doivent être suivies pour les modifications qui seront réalisées sur les équipements non structureux